



Quel sont les risque et peux t'on se retourné contre eux?

Par **jose74**, le **24/11/2010** à **23:57**

Bonjour,

moi et ma concubine avons rencontré une assistance sociale protection de l'enfance et un madame de la PMI il y a 6mois. ma concubine a eu 2enfant avec son ex. lord du premiere rdv assistance sociale est venue pour direque les 2enfants sont en danger. on accuse ma concubine d'accolique. alord que c'est totalement faux. demain c'est le 2eme rdv avec une assistance sociale protection de l'enfance et un madame de la PMI. Et je ne sais pas quoi faire et je l'avoue j'ai peur. si il y a quelquun qui peux m'aidé se serait vraiment cool..

voici mon mail speedy74100@hotmail.fr

quel sont les risque pour nous? et peux t'on se retourné contre se lui ou s'elle qui mie dans cette situation? MERCI POUR vos réponces cldt

Par **Clara**, le **25/11/2010** à **07:07**

Bonjour, si elle a des doutes que votre femme est alcoolique et que les enfants sont en danger, demandez lui pourquoi depuis 6 mois, vous n'avez pas eu de visite surprise de leur part pour se rendre compte que c'est faux. Si elle insiste sur l'alcoolisme, demandez lui de faire faire une prise de sang à votre femme pour prouver votre bonne foi

Par **jose74**, le **25/11/2010** à **08:24**

bonjour, pour la question alcoolémie nous avons justement propose une prise de sang lord du premier rdv. pour la suite nous stréssons...

Par **jose74**, le **25/11/2010** à **10:05**

suite du rdv... le dossier va être cloturé sans suite.... une très bonne nouvelle....